

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR LA VILLE DE GEX A PAYS DE GEX AGGLO POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTI-USAGE AU COL DE LA FAUCILLE (3.6)

**L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 mars 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **27 mars 2023**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGK, IVANEZ (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ZELLER,  
M. DESAY donne pouvoir à M. DUNAND,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme HUSSON,  
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. CADOUX,  
Mme COSSARD donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. IVANEZ,  
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,  
M. LEVITRE donne pouvoir à Mme COURT,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales et le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex en matière de développement touristique et le projet qu'elle porte d'optimiser l'attractivité du Col de la Faucille par le confortement et la diversification de l'offre de loisirs,

**VU** les délibérations du conseil municipal du 17 mai 2004 et du 4 novembre 2019 portant respectivement sur l'aménagement des parkings et la mise à disposition d'un terrain nécessaire à l'aménagement d'équipements ludiques (« forêt mystérieuse »),


**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour obtenir la mise à disposition d'un terrain communal au Col de la Faucille d'une superficie de 235m<sup>2</sup> issu des parcelles B0027 et B0031, destinée à la réalisation et l'exploitation d'un bâtiment public multi-usage,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition de ce terrain à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, pour la réalisation et l'exploitation d'un bâtiment public multi-usage,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer la convention ci-annexée et tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230404-2023_042_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 avril 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 avril 2023.